

Image not found or type unknown



Droit de visite grand mère

Par **martine40**, le **07/02/2016** à **17:43**

Bonjour, mon fils est papa de jumeaux nés en juin 2015, il était séparé avant la naissance. Il vient d'obtenir, par ordonnance du JAF, un droit de visite de 2h deux samedi par mois dans un centre d'accueil. Or, n'étant pas mentionnée sur l'ordonnance du juge, la responsable du centre m'a dit que je n'étais pas autorisée à accompagner mon fils lors des visites. Je voudrais savoir si je peux écrire directement au JAF, sans passer par un avocat, afin de lui demander de m'accorder un droit d'accompagnement avec mon fils pour "visiter" mes petits enfants.

Merci d'avance pour votre réponse [smile3]